



Le Gymnase intercantonal de la Broye - GYB

GYB

Gymnase intercantonal de la Broye

>>> Préambule

Thierry Maire

Directeur du GYB

Rien ne se serait opposé à créer un collège à Estavayer-le-Lac qui accepte les élèves de la Broye vaudoise; c'était déjà le cas des collèges de la ville de Fribourg, à certaines conditions. On aurait aussi pu sceller un accord afin de permettre aux élèves de la Broye fribourgeoise de s'inscrire dans un gymnase vaudois, situé par exemple à Payerne; de tels arrangements existent dans le Chablais vaudois pour des élèves valaisans.

Toutefois, l'innovation a pris une autre voie, par la création du Gymnase intercantonal de la Broye, régi par une Convention intercantonale liant les Etats de Vaud et de Fribourg. C'est une réponse originale, unique en Suisse, mais adaptée à la situation particulière de la Broye, région entre deux cantons. Il s'agit ainsi d'offrir aux élèves vaudois et aux élèves fribourgeois de notre région une même formation de qualité, qui tienne compte de leur cursus scolaire cantonal respectif et leur offre des titres reconnus sur le plan suisse.

1 » Les principales caractéristiques du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Le Gymnase intercantonal de la Broye a la particularité de former des élèves issus du canton de Fribourg et du canton de Vaud.

Il est constitué sous la forme d'un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Une Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye en fixe les organes et le statut particulier. La Convention a été ratifiée par les Grands Conseils des deux cantons le 9 décembre 2002.

Organisation des études

Le Gymnase assure les formations aux titres suivants :

- a. certificat de maturité gymnasiale;
- b. certificat de culture générale;
- c. maturité spécialisée;
- d. maturité professionnelle commerciale.

Le Conseil a fixé les dispositions relatives à l'organisation des études et des examens dans le Règlement général du Gymnase (RGYB). Les personnes qui y sont soumises ne peuvent se prévaloir en la matière d'autres dispositions en vigueur dans les cantons de Fribourg ou de Vaud.

Statut du personnel

Les principes relatifs au statut des collaborateurs sont fixés dans la Convention intercantonale. Le Règlement du personnel et de la prévoyance professionnelle (RPPP) en précise les modalités. Il a été fixé par le Conseil, d'entente avec les syndicats et les associations professionnelles des deux cantons.

L'engagement du collaborateur a lieu sous la forme d'un contrat de droit public. L'échelle de traitement des fonctions du Gymnase se fonde sur les valeurs moyennes des échelles correspondantes dans les deux cantons.

Finances

Le Gymnase tient une comptabilité indépendante, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire. Le Conseil, sur la proposition du directeur, adopte le projet de budget.

Les charges d'exploitation nettes sont réparties entre les deux cantons, proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans chacun d'eux.

2 >> Organigramme

Les organes propres au Gymnase permettent de tenir compte de son intercantonalité et lui donnent dans ce contexte particulier l'autonomie nécessaire à son fonctionnement.

La Commission interparlementaire est composée de sept députés par canton; elle est chargée d'exercer la haute surveillance sur le Gymnase en matière d'objectifs stratégiques, de planification financière et d'évaluation des résultats obtenus, de modification de la convention intercantonale.

Le Conseil du Gymnase est formé de onze membres dont les Conseillères / Conseillers d'Etat en charge de l'instruction publique, les Chefs de service vaudois et fribourgeois, des préfets et des représentants des autorités locales. Le Conseil exerce la haute surveillance sur l'établissement et en assure la bonne marche. Il est présidé durant deux ans par le Conseiller d'Etat d'un des deux cantons puis, selon le principe de l'alternance, par le Conseiller d'Etat de l'autre canton.

Le Bureau du Conseil est composé des Chefs de service de chaque canton qui siègent dans le Conseil. Il a pour missions principales de

préparer les séances du Conseil et d'exécuter ses décisions.

Le directeur assure la conduite administrative et pédagogique du Gymnase. Il est secondé par des adjoints. Le Jury des examens veille à l'organisation et au bon déroulement des examens. La Conférence des maîtres participe activement à la vie de l'établissement.

L'Assemblée des élèves se réunit au moins une fois par année pour traiter des questions propres aux étudiants ainsi qu'à la vie du Gymnase.

La Commission consultative peut être consultée sur des questions relatives au déroulement des études, aux droits et obligations des élèves, à la vie de l'établissement (restaurant, activités culturelles et parascolaires, transports).

La Commission de recours, propre au Gymnase, traite en dernière instance de tout litige. Elle est composée de juges au tribunal administratif de chaque canton.

FR

VD

Commission interparlementaire

Convention intercantonale du 9 décembre 2002

Conseil du GYB

11 membres dont 2 Conseillères - Conseillers d'Etat (FR & VD)

(Règlement général du GYB, Règlement du personnel, Règlement financier)

Bureau du Conseil

Chefs de services (FR & VD)

GYB

Directeur

1 adjoint administrateur

3 adjoints pédagogiques

Services

Equipe administrative et partenaires externes (aumônerie, orientation, médiation et réseau santé, restaurant, informatique, bibliothèque)

Conférence des maîtres

Enseignantes et enseignants

Jury des examens

Président du Jury choisi hors GYB

Commission de recours

Juges (FR+VD)

Commission consultative

1 président

4-6 représentants des autorités locales

2-3 enseignant(e)s

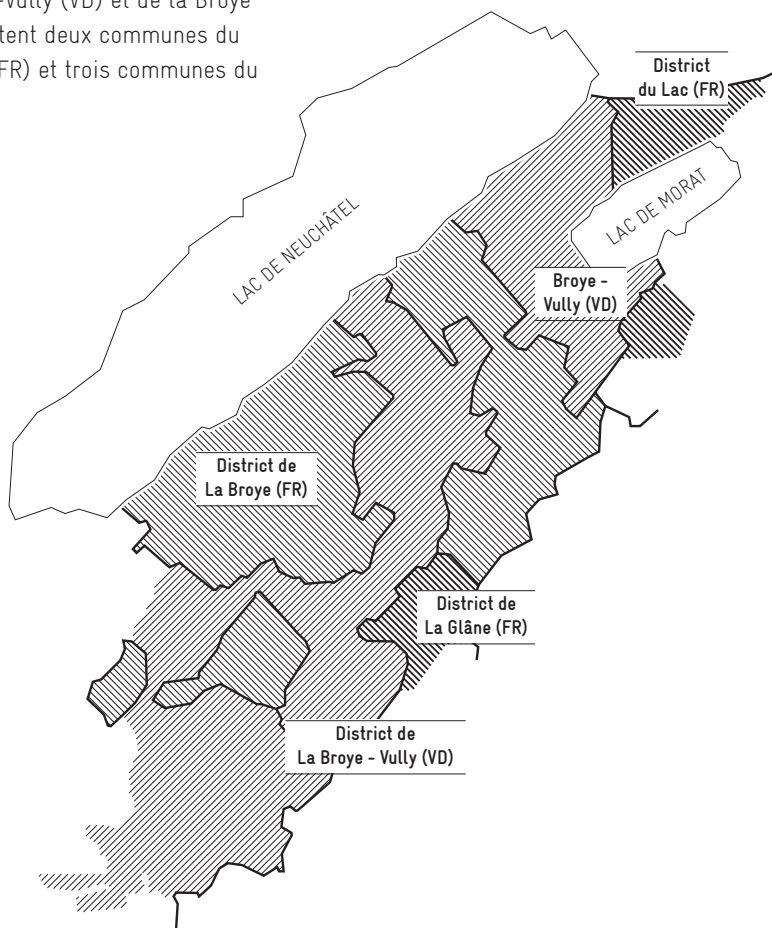
2-3 parents d'élèves

2-3 représentants des élèves

Assemblée des élèves

3 >> Aire de recrutement

L'aire de recrutement couvre essentiellement les districts de la Broye-Vully (VD) et de la Broye (FR), auxquels s'ajoutent deux communes du district de la Glâne (FR) et trois communes du district du Lac (FR).



Liste des communes par district

District de la Broye	Sévaz	Dompierre	Villars-Bramard
Bussy	Surpierre	Faugy	Villars-le-Comte
Châbles	Vallon	Forel-sur-Lucens	Villars-le-Grand
Châtillon	Vernay	Grandcour	Villarzel
Cheiry	Villeneuve	Granges-près-Marnand	
Cheyres	Vuissens	Henniez	District de la Glâne
Cugy		Hermenches	Châtonnaye
Delley-Portalban	District de la Broye - Vully	Lovatens	Torny
Domdidier	Avenches	Lucens	
Dompierre	Bellerive	Marnand	District du Lac
Estavayer-le-Lac	Brenles	Martherenges	Bas-Vully
Fétigny	Bussy-sur-Moudon	Missy	Haut-Vully
Font	Cerniaz	Montmagny	Villarepos
Gletterens	Chabrey	Moudon	
Léchelles	Champtauroz	Mur	
Les Montets	Chavannes-sur-Moudon	Neyruz-sur-Moudon	
Lully	Chesalles-sur-Moudon	Oulens-sur-Lucens	
Ménières	Chevroux	Payerne	
Montagny	Combremont-le-Grand	Prévonloup	
Morens	Combremont-le-Petit	Rossenges	
Murist	Constantine	Sarzens	
Nuvilly	Corcelles-près-Payerne	Sassil	
Prévondavaux	Cremin	Seigneux	
Rueyres-les-Prés	Cudrefin	Trey	
Russy	Curtilles	Treytorrens	
Saint-Aubin	Denezy	Vallamand	

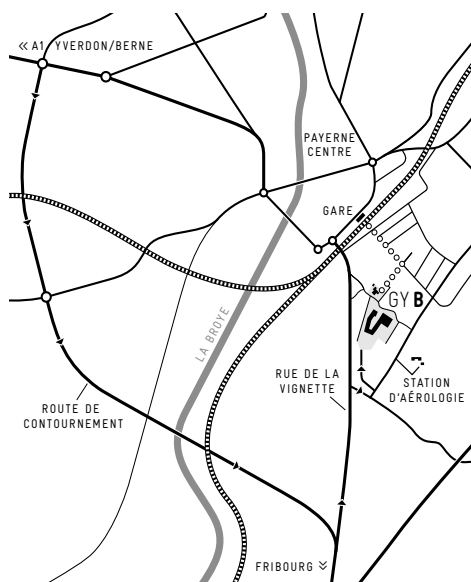
4 >> Bâtiments et équipements

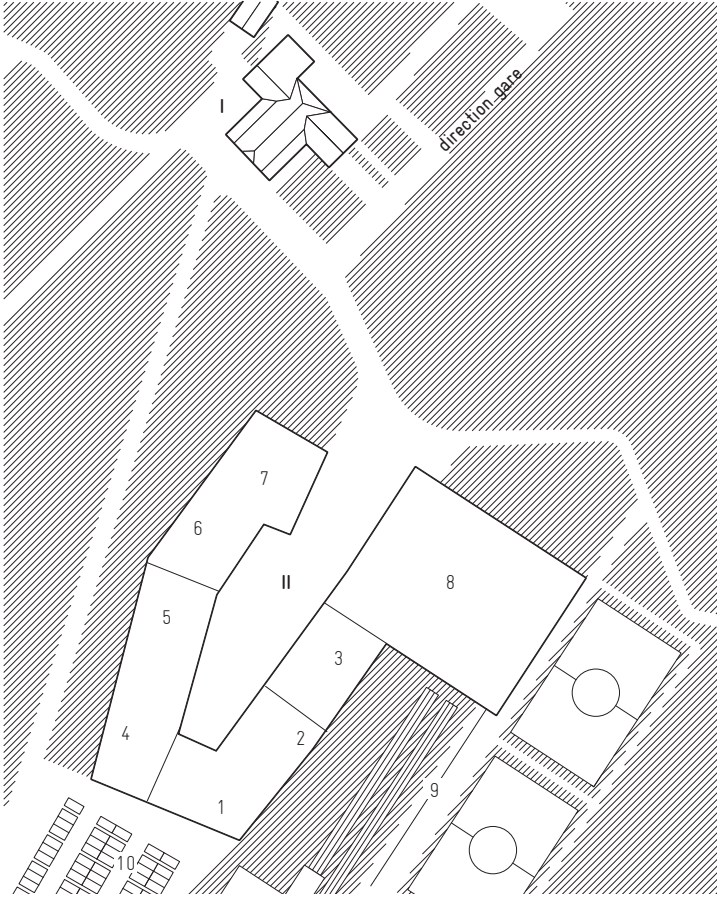
Installé à Payerne, le complexe du Gymnase est constitué par un nouveau bâtiment, dont la construction s'est achevée en 2005, et par la Ferme de la Blancherie, mémoire du lieu. Le site est situé à environ 10 minutes à pied de la gare et proche de la sortie de l'autoroute A1.

Le Gymnase intercantonal de la Broye est installé sur une parcelle de 32 000 m² environ.

La construction représente 19 500 m² de surface de planchers pour 40 salles de classe, des salles à l'équipement spécialisé, une bibliothèque, une aula, un espace d'expositions, des espaces administratifs et d'encadrement. Le tout est pensé pour accueillir un peu plus de 800 élèves.

Doté d'une infrastructure de réseau moderne, le Gymnase exploite les nouvelles technologies de l'information et les intègre à l'enseignement, notamment par l'accès à l'Internet dans toutes les salles de classe et un système de « tableau noir » électronique en lien direct avec les comptes des enseignants.





Ferme de la Blancherie I

- Espace de la Blancherie
- Ateliers de dessin
- Services parascolaires

Bâtiment principal II

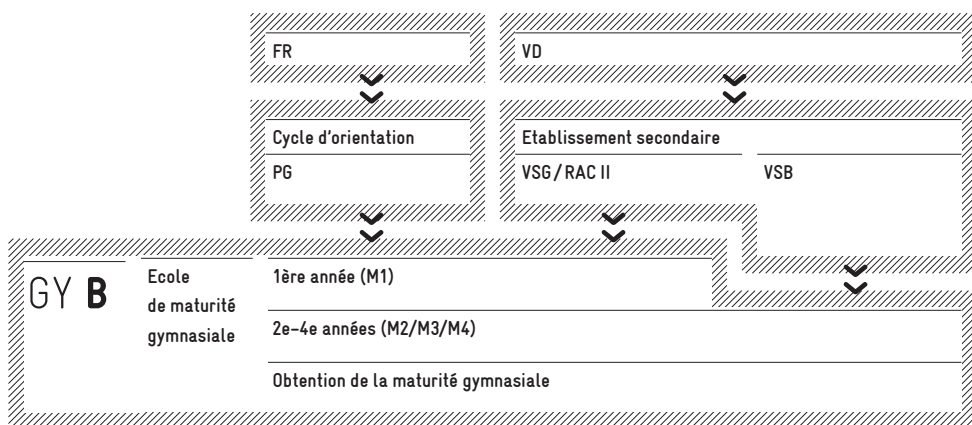
- Entrée A
- Salle des maîtres 1
- Administration 2
- Restaurant 3
- Entrée B
- Salle de conférence 4
- Bibliothèque 5
- Entrée C
- Salles de musique 6
- Aula 7
- Entrée D
- Salles de sport 8
- Terrains de sport 9
- Parking (réservé GYB) 10

5 >> Les filières de formation

L'Ecole de maturité gymnasiale

L'Ecole de maturité gymnasiale est organisée en 4 ans. Tous les élèves sont admis en première année, à l'exception des élèves issus de la voie secondaire de baccalauréat

des établissements vaudois, qui entrent directement en seconde année compte tenu des spécificités cantonales. Dans certains cas particuliers, une dérogation à la règle peut être octroyée.



PG : section pré-gymnasiale

VSG / RAC II : voie secondaire générale avec conditions d'admissibilité au raccordement de type II

VSB : voie secondaire de baccalauréat

L'école de maturité vise l'obtention de la maturité gymnasiale, titre reconnu par la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse (CDIP) et le Conseil fédéral.

Ce titre permet l'entrée dans les Universités et dans un certain nombre de Hautes Ecoles.

Les branches offertes sont celles proposées par les deux cantons.

Des branches fondamentales

1^{ère} à 4^e années

Langue 1	français
Langue 2	allemand ou italien
Langue 3	anglais ou italien ou latin
Mathématiques	niveau standard ou niveau renforcé
Sciences expérimentales	biologie, chimie, physique
Sciences humaines	histoire, géographie, philosophie, introduction à l'économie et au droit
Activités artistiques	arts visuels ou musique
Branches obligatoires	informatique, philosophie, sport

.Travail de maturité, à cheval sur 3^e et 4^e années

Une option spécifique...

2^e à 4^e années

Arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, physique et applications des mathématiques

Une option complémentaire...

3^e et 4^e années

Applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, philosophie, physique, psychologie, sport.

L'école de culture générale et l'école de commerce

Trois domaines de formation sont offerts :

- socio-pédagogique;
- santé;
- commerce.

La formation dans le domaine du commerce vise l'obtention de la **maturité professionnelle commerciale**, titre reconnu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Il s'agit d'un titre exigeant, attestant à la fois d'un excellent niveau de culture générale et d'une pratique professionnelle réussie.

C'est pourquoi la réussite de la maturité professionnelle commerciale donne aussi droit au Certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC). Cette formation offre donc un débouché direct dans la vie professionnelle, mais elle permet aussi de poursuivre des études dans le domaine commercial.

La formation du domaine socio-pédagogique et celle du domaine santé visent l'obtention du **certificat de culture générale** dans leur champ respectif. Ce certificat est reconnu par la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse (CDIP).

L'École de culture générale ne prépare pas à des emplois directs mais plutôt à des formations professionnelles spécialisées. Elle permet d'accéder directement aux écoles supérieures (ES), à certaines conditions. Dans la plupart des cas, il est possible de prolonger la formation d'une année afin d'obtenir une **maturité spécialisée**. Cette dernière permet de s'inscrire dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

L'École de culture générale et l'École de commerce prennent en compte les exigences de notre temps : dès le début, les élèves sont encouragés à travailler de manière autonome, à développer leur personnalité et à utiliser les compétences acquises en formation générale dans une expérience progressive du monde du travail.

Dans notre monde en constante évolution, ces formations et les métiers auxquels elles conduisent se transforment rapidement. La bibliothèque de l'établissement réserve un espace à l'information sur les débouchés après l'École de culture générale et l'École de commerce. Le service de conseil en orientation est à disposition des élèves intéressés.

6 >> Contact

Adresse postale

Gymnase intercantonal de la Broye GYB
Rue du Gymnase 1
Case postale 188
1530 Payerne

Le site internet du Gymnase offre les dernières nouvelles. L'ensemble des informations et documents de référence y sont tenus à jour.

Site internet: *www.gyb.ch*

Vous pouvez par ailleurs demander des informations par téléphone ou par e-mail concernant le Gymnase:

Téléphone 026 662 01 01

Fax 026 662 01 00

info@gyb.ch



**Direction de l'instruction publique
de la culture et du sport**

Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré



**Département de la formation, de la
jeunesse et de la culture**

Direction de l'enseignement
postobligatoire

Gymnase intercantonal de la Broye
Case postale 188
1530 Payerne